

COMPOSITION DE LA COMMISSION CHARGÉE DES RÈGLEMENTS ET STATUTS

Références :

- Article 42 des statuts d'Avignon Université modifiés et approuvés le 21 mai 2019,
- Délibération n°CA-2020-008 du Conseil d'administration en sa séance du 21 janvier 2020,
- Délibération n°CA-2022-011 du Conseil d'administration en sa séance du 8 février 2022,

La Commission chargée des règlements et statuts est présidée par le Président de l'université ou par un membre de la commission désigné par lui.

Membres élus par le Conseil d'administration en son sein :

- Collège A : siège vacant
- Collège B : **Madame Magali RAULT**
- Collège BIATSS : **Monsieur Ludovic BERNARD**
- Collège usagers : **Monsieur Geoffrey MANDON**

Représentants de l'administration :

- Le Président
- Le Vice-président du Conseil d'administration
- Le Directeur général des services
- Le Directeur des ressources humaines
- La Directrice des affaires générales et de l'aide au pilotage
- La Responsable du service des affaires juridiques
- Le Directeur des finances, des achats et du contrôle interne

Affaire suivie par

Samuel PRISO-ESSAWE
Vice-président du Conseil
d'administration

Téléphone

+33 (0)4 90 16 25 25

Courriel

Vice-president-ca@univ-avignon.fr

AVIGNON UNIVERSITE

Campus Hannah Arendt

74 rue Louis Pasteur
84 029 Avignon cedex 1

Tél. +33 (0)4 90 16 25 00

univ-avignon.fr